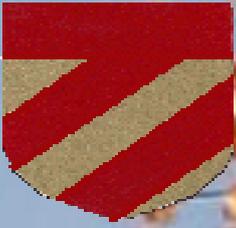


1eme Semestre 2024



AJAC

L'ECHOMUNAL  
LE JOURNAL D'INFORMATION  
DE LA COMMUNE D'AJAC

SOMMAIRE

Pages 2 .....	Fête Loc ale
Pages 3 à 4 .....	Finances
Page 5 à 8 .....	La vie du Village
Page 9 à 10 .....	Infos pratiques

## LE MOT DU MAIRE

*Cette année a été marquée par de nombreux défis et changements. Malgré les difficultés rencontrées, nous avons su faire preuve de résilience et d'adaptabilité. Les moments de joie et de solidarité ont également été nombreux, renforçant nos liens et notre capacité à surmonter les épreuves ensemble. En regardant en arrière, nous pouvons être fiers du chemin parcouru et des leçons apprises. Soyons confiants dans l'avenir.*

*Que cette année nous rappelle l'importance de rester unis et positifs face à l'adversité.*

*Aussi les vacances étant là, nous vous souhaitons, le conseil municipal et moi-même, de passer de bons moments avec votre famille et vos proches. Bonnes vacances à tous.*

### DEMOGRAPHIE

**DECES: Monsieur PAILLES André**

**Madame GOMES Anna**

**NAISSANCES:**

**Riad, Gabriel BESCOS de André BESCOS et Khadija LBIYI**

**Nouhan, Abass BARRY de Thierno BARRY et Marjorie CALVY**

**Ewen, Marius PAVE de Michael PAVE et Manon DELOUSTAL**

**Adam, Laurent, Jose CLAVEL de Nicolas CLAVEL et SAVARIEGO Hélène**

### RAPPEL

La commune d'Ajac s'efforce d'améliorer les services rendus à ses citoyens. Dans cette optique, nous avons entrepris une action de mettre à jour nos adresses de contact.

Cette démarche contribue à, mieux être informé de la vie de notre village

Mme, Mr. .... N° et nom de voie.....

E.Mail/..... Tel/.....

Nous vous remercions de votre participation et de bien vouloir nous retourner ce document et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales et dévouées salutations.

## FETE LOCALE



Discours de Mr le Maire après le dépôt de gerbe



Monsieur le Président du Comité



Animation musicale, pendant l'apéro par : Marina B. en duo avec son mari.



La soirée a été animé par le DJ Cristal



Pour le mini-concours de pétanque 15 doublettes se sont affrontées sur le terrain de pétanque.

La petite Sara Plantié a gagné le jambon dimanche au café.



## FINANCES LOCALES

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Excédent 2022	334 28.16
Recettes 2023	163 268.86

**Total Recettes 2023 196 697.01**

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 2023	170 053.00
---------------	------------

**Résultat 2023 26 644.02**

### RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Recettes 2023	66 815.06
---------------	-----------

### DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Dépenses 2023	23 747.72
---------------	-----------

**Résultat 2023 43 067.34**

**RESULTAT 2023 69 711.36**

### BUDGET 2024

Le conseil municipal s'est réuni, afin de statuer sur les comptes administratifs et comptes de gestion 2023, qui ont été validés à l'unanimité.

Ces derniers laissent apparaître un résultat excédentaire de 69 711.36 €

Le 9 avril 2024 lors de la séance du conseil, les élus municipaux, ont été sollicités pour le vote du budget prévisionnel 2024 à l'équilibre pour un total de 401610.10 €, soit en fonctionnement 271 194.77 € et en investissement 130 415.33 €.

Ce budget a été conçu avec prudence et au plus juste des besoins tout en maintenant la qualité des services rendus aux habitants.

Pas d'augmentation des taux d'imposition qui restent sans changement par rapport à 2023 soit :

	2024
taxe foncière bâtie	53,58 %
taxe foncière non bâtie	97,38 %
taxe d'habitation	13,56 % (résidence secondaire).

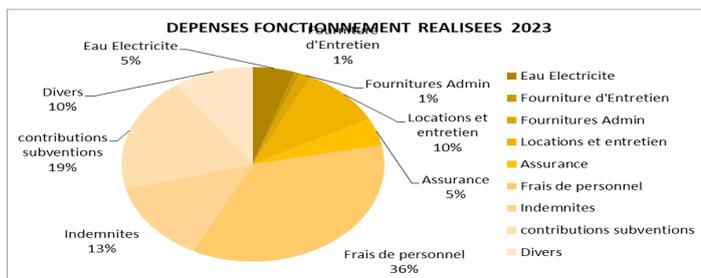
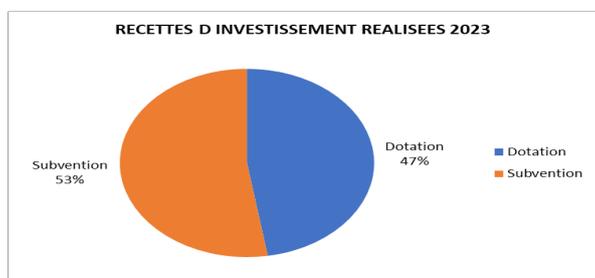
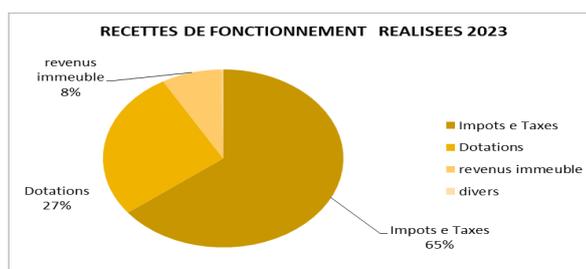
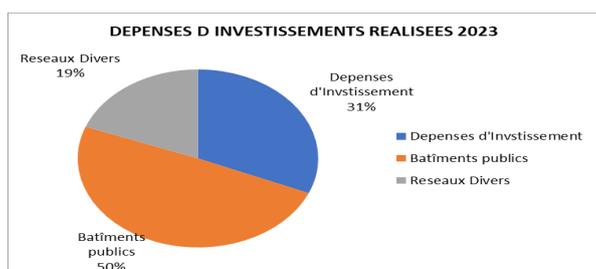
## Taux d'imposition

	Taux national	Taux départemental	Taux plafonds
taxe foncière bâtie	39.42	65.28	163.20
taxe non bâtie	50.82	110.58	276.45
taxe d'habitation	24.45	28.41	71.03

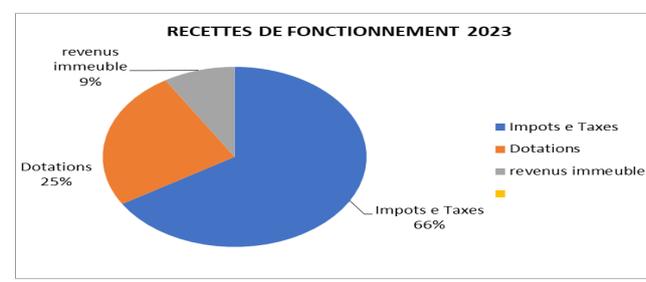
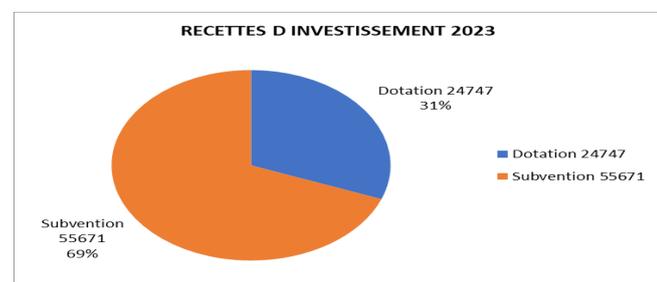
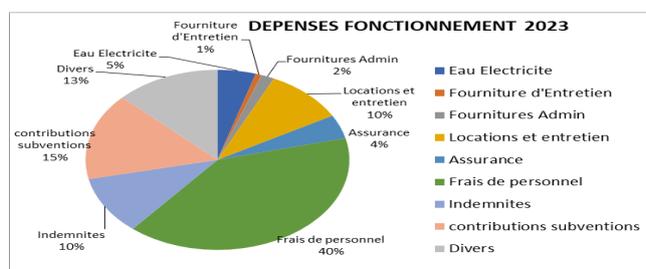
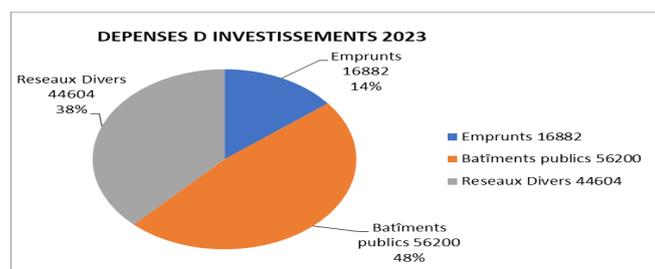
## La base d'imposition

	2023	2024
taxe foncière bâtie	160191	170300
taxe foncière non bâtie	25564	26500
taxe d'habitation	53544	53400

## REGARD SUR LE REALISE 2023



## REGARD SUR LE BUDGET 2024



## ADRESSAGE DE LA COMMUNE



Pour faciliter le repérage, pour les services de secours (Samu, Pompiers, Gendarmes) ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins)

Le travail des préposés de la poste et d'autres services publics, il convient d'identifier clairement les adresses et de procéder à leur numérotation.

Il appartient au Conseil Municipal de valider le principe et de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Il appartient également au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux voies et lieux dits de la commune y compris les voies ouvertes à la circulation.

La Dénomination des rues de la commune est présentée au Conseil Municipal.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire.



## ECLAIRAGE PUBLIC 1er 2eme 3eme tranche

ANNEES	CONSOMMATION	PRIX DU KW h
2019	31092	6.81
2020	27375	6.64
2021	27105	6.14
2022	21384	9.42
2023	17539	13.31



L'éclairage public est un enjeu environnemental, il est un facteur de qualité de vie.

A cause du covid nous avons pris du retard par rapport au calendrier qui était prévu.

La première tranche qui comprenait une bonne partie du village a été mise en service le 2eme semestre 2020.

La deuxième tranche, qui a été retardé par la période du covid, a été mise en service le 2eme semestre 2022.

La troisième tranche a été mise en service le 2eme semestre 2023.

La quatrième tranche et la dernière :

Rue de la Forge, Impasse du Murier, Chemin du Rietou, Rue des Grenadiers, éclairage Clocher , la demande de subvention a été faite, la mise en service est prévue normalement pour le 2eme semestre 2024.

## Le plan communal de sauvegarde (PCS)

Le plan communal de sauvegarde (PCS) est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Il est obligatoire pour les communes concernées par :

un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou minier (PPRM) prescrit ou approuvé,

- un plan particulier d'intervention (PPI),

un territoire à risque important d'inondation (TRI) identifiés par le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) ;

- une exposition reconnue au risque volcanique ;

- une exposition reconnue au risque cyclonique et située dans les territoires régis par l'article 73 de la Constitution.

- une zone de sismicité (de niveau 3, 4 ou 5) ;

des bois et forêts classés à risque d'incendie ou réputés particulièrement exposés au risque d'incendie.

Un plan communal de sauvegarde peut également être élaboré à l'initiative du maire, en dehors de ces cas obligatoires.

Le PCS organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;

- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),

- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,

- le recensement des moyens disponibles

et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire.

Dès lors qu'une commune ayant obligation d'élaborer un PCS est membre d'un établissement public à fiscalité propre, cet établissement doit lui-même élaborer un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) ;

L'analyse des risques dans le PCS s'appuie notamment sur les informations du dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM), des PPRN et PPRM, etc.

## HORAIRE D OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le mercredi 17 & 31 juillet le matin

De 10h30 à 11h 50

Le jeudi 18 juillet l'après midi

De 17h00 à 18h30

Le jeudi 1 & 29 août l'après midi

De 17h00 à 18h30

Si problème d'horaire vous pouvez joindre NATHALIE au : 07.70.34.58.26

Adresse mail : [nathalie.72400@hotmail.fr](mailto:nathalie.72400@hotmail.fr)



## VŒUX DU MAIRE 2024

Comme le veut la tradition, le samedi 20 janvier 2024, Monsieur le Maire Gérard CCHAUMOND et le Conseil Municipal ont accueilli, dans la salle Gaston de Lévis la population, pour échanger les vœux de la nouvelle année.

Après avoir une pensée pour ceux qui n'ont pu venir (maladie, perte d'un proche, ...), Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient, les Ajacçois présents, les employés communaux et les bénévoles qui s'occupent des associations (Comité des fêtes, café, bibliothèque, animation d'AJAC) et présente les nouveaux arrivants, Mr et Mme Moreaud, Mme Driguez, Mme Trecher, Mme Tisso, Mr et Mme Bonnepart, Mr et Mme Nou.

En 2023, malgré le conteste économique difficile, le manque de subvention, l'augmentation des matériaux, les travaux prévus ont été réalisés.

2023 projets réalisés :

3eme tranche de l'éclairage public. Aménagement des chemins communaux.

Réfection du préau de l'école. Réfection du toit du garage et du place de l'église.

Pour 2024 travaux subventionnés :

4eme et dernière tranche de l'éclairage public. Le city stade subventionné à 50% par l'état, 20% par la région, 10% en attente du département.

Le remplacement des fenêtres de la mairie et de la bibliothèque.

Installation des composteurs haut du village et bas du village. PLUI à finaliser pour la fin d'année.

Les études pour le passage de la fibre optique ont commencer cela va durer 6 mois.

Le Conseil Municipal et moi-même vous remercient, pour la confiance que vous nous apportez au quotidien.

A tous et à toutes, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2024.

Cette cé-  
c'est ter-  
verre de



rémonie  
miné par le  
l'amitié.



## REPAS DES SENIORS

Le 7 décembre 2023, les seniors de plus de 65ans , de notre commune, se sont retrouvés pour le traditionnel repas offert par la Municipalité.

Près de 40 convives ont apprécié ce moment convivial et gourmand. Le repas était préparé par Monique Creusot : un menu festif, qui a fait la part belle au fait-maison .Mr le Maire et l'ensemble des élus du Conseil Municipal remercient, toutes les personnes qui sont venues partager ce bon repas.

Cette journée des Aînés de la commune, permettent aux habitants de se retrouver, d'échanger, de discuter avec des personnes qu'ils ont peu l'occasion de croiser.

Ce moment festif est très important pour la Municipalité car il permet à nos aînés de rompre avec la solitude et de se retrouver pour partager ensemble des moments de joie et de convivialité



## SIVOM DU LIMOUXIN

Le Sivom des eaux du Limouxin est un syndicats intercommunal à vocation multiple intracommunautaire, dont l'objectif est la gestion et l'assainissement collectif, collecte et traitement, ainsi que la gestion de la distribution de l'eau potable pour les communes membres.

Depuis le premier janvier 2024, 41 communes sont membres du syndicat. Toute les communes membres dont également membres de la Communauté de Communes du communes Limouxin.

Liste des communes faisant partie du syndicat :

Ajac, Alaigne, Alet les Bains, Belcastel et Buc, Belle garde du Razès, Belveze du Razès, Bouriège, Bourigeole, Brugairolles, Castelreng, Cépie, Clermont sur Lauquet, Coustaussa, Cournanel, Couiza, Donazac, Gardie, Gaja et Villedieu, Grefeil, La Bezole, La Digne d'Amont, la Digne d'Aval, La Serpent, Limoux, Loupia, Magrie, Malras, Mazerolles du Razès, Montgradail, Montazels, Pauligne, Pieusse, Routier, St Martin de Villereplan, St Hillaire, St Polycarpe, Seignalens, Toureilles, Villar St Anselme, Villebazi, Villelongue d'aude

## CONCILIATION ET MEDIATION DES LITIGES

### Les litiges civils du quotidien : vers qui s'orienter ?

#### Justice civile :

Elle intervient pour les conflits de vie courante. La compétence des tribunaux civils est en général fonction du montant de la demande.

#### Le juge de proximité :

**Ce juge reçoit les demandes n'excédant pas 4 000 €. Il peut être saisi par une simple déclaration verbale.**

#### Le tribunal d'instance

Il est compétent lorsque la somme en jeu est comprise entre 4 000 € et 10 000 €

#### Le tribunal de grande instance

Le TGI est compétent si l'estimation chiffrée de la demande excède 10 000 €

#### Le rôle et les missions du conciliateur de justice :

Son rôle consiste à **faciliter le règlement amiable de certains litiges civils du quotidien** (troubles du voisinage, litiges entre propriétaires et locataires par exemple). Par contre, il ne peut pas intervenir en matière pénale, dans des affaires concernant l'état des personnes ou le droit de la famille. Il ne peut pas non plus intervenir en cas de litige avec l'administration.

Il doit faire preuve d'impartialité, de réserve, de dignité et de confidentialité dans l'exercice de ses fonctions.

Le conciliateur de justice intervient :

à la demande d'une ou des parties. C'est ce qu'on appelle la **conciliation extrajudiciaire ou conventionnelle**, sur proposition du juge. C'est la conciliation **déléguée**.

Au cours de sa mission, le conciliateur de justice reçoit les parties pour écouter leurs arguments et rétablir le contact. Il peut interroger d'autres personnes avec l'accord des parties pour résoudre le conflit.

Si un compromis est trouvé, le conciliateur de justice rédige un **constat d'accord** qui peut être homologué par le juge pour lui donner la force d'un jugement. En cas d'échec, les parties

peuvent saisir le tribunal.

Le conciliateur de justice n'est pas rémunéré.

#### Le rôle et les missions du médiateur :

Le médiateur **accompagne les personnes dans une situation conflictuelle pour trouver une solution** (conflit de voisinage ou familial, recouvrement d'une créance, commission d'une infraction par exemple). Il est neutre, impartial et objectif. Il **rétablit le dialogue** entre les parties pour qu'elles parviennent ensemble à trouver un accord. Il peut entendre d'autres personnes avec le consentement des parties.

Il intervient :

à la demande du juge, après avoir recueilli l'accord des parties. C'est la **médiation judiciaire**,

à la demande du procureur de la République. C'est la **médiation pénale**,

à l'initiative des parties, en dehors de toute procédure judiciaire. C'est la **médiation conventionnelle**.

Que la médiation se déroule dans un cadre conventionnel ou judiciaire civil, chaque partie a la possibilité de demander au juge d'homologuer l'accord qui en résulte. Cela donne à cet accord la **force d'un jugement**.

Le médiateur est rémunéré par les parties

## LES INCORRUPTIBLES LE PREMIER PRIX LITTERAIRE DECERNE PAR LES JEUNES LECTEURS

Comme chaque année les élèves de l'école d'Ajac participent à ce concours.

Pour faire leur choix ils ont été reçu, par Mr le Maire dans la salle du Conseil Municipal. Après leur avoir expliqué le fonctionnement d'un bureau de vote, ils ont procédé à l'élection de leur livre préféré.

Le Prix des Incorruptibles a pour objectif de **proposer des sélections d'albums et de romans de qualité à un maximum d'enfants afin de les amener à la lecture plaisir**. Ce prix donne la parole aux jeunes lecteurs et valorise leur vote.

Après dépouillement c'est le livre *Je m'appelle SUDAN, roman de Yun Dai, Ill. Xingming Li Hongfei qui a été choisi*.





Après la fin des emballages en plastique, le développement du vrac, voici le compostage. À compter du 1er janvier 2024, tous les Français devront posséder un bac à compost à leur domicile ou déposer leurs biodéchets dans les bacs de compost mis à la disposition par les communes dans l'espace public.

**NE PAS JETER LES SACS PAPIERS DANS LES COMPOSTEURS**



trois containers à poubelles ont été incendiés le 17 février entre 21h et 22 h au terrain de tennis



Remplacement des containers



vol d'un panneau de sens interdit entre le 20 et 21 février chemin de la Fontaine

Si la personne décide de vandaliser un panneau de signalisation, elle risque jusqu'à 3750 euros d'amende (dommage léger) ou jusqu'à 30 000 euros et 2 ans d'emprisonnement (dommage important).

**Les personnes qui ne respectent pas le sens interdit pour s'engager sur la départementale devraient réfléchir aux conséquences en cas d'accident**



Œuvre de Jean François

Mme Annie AMBROSINI, me prie d'insérer dans l'échomunal :

**La sortie de mon domicile, Chemin du Rietou, portail vert, n'est pas un dépotoir de déjection canine, surveillez vos animaux, faites preuve de civisme**



## SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE D'AJAC

**Le mardi : de 9h00 à 12h00**

**vendredi : de 13h à 16h00**

Telephone : 04 68 69 54 92

Adresse Mail : [mairie.ajac@wanadoo.fr](mailto:mairie.ajac@wanadoo.fr)

### CALENDRIER DE RETRAIT DES ENCOMBRANTS 2024

S'inscrire en mairie, par téléphone au 04-68-69-54-92 ou par mail : [mairie.ajac@wanadoo.fr](mailto:mairie.ajac@wanadoo.fr)

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
Tout venant	Ferraille	Tout venant	Ferraille	Tout venant	Ferraille
Mercredi 03 janvier	Mercredi 31 janvier	Mercredi 06 mars	Mercredi 03 avril	Mercredi 15 mai	Mercredi 12 juin
JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
Tout venant	Ferraille	Tout venant	Ferraille	Tout venant	Ferraille
Mercredi 10 juillet	Mercredi 07 août	Mercredi 04 septembre	Mercredi 02 octobre	Mercredi 30 octobre	Mercredi 27 novembre



**Dom's pizza** 0633609691